

Mariage
de Joseph
Caune

[illegible]

Mariage
de Jolep
grue

Je dis une juine mille sept centvingt, le mariage a esté fait entre Jozeph
d'environ vingt et fix ans, fill de feu Antoine et de Jeanette Lavoie
neuf de Claire Lavoie de le present lieu de la garde d'une part, et
Mathianne Holland fille d'Edienne et de Joseph Lantier de l'autre
d'environ vingt et quatre ans, du lieu de la realité d'autre a été
Cet acte dont l'acte est paroitre d'après une seule publication
avec d'après de deux autres d'ailleurs infamie et contie l'
en date du septième du present mois, avec l'attestation en forme
de nosse. Nosse l'acte de la realité, en présence de nousse et d'el
patent et le moins requis et l'oblignel. après avoir subi de nosse
mutuel contentement nousse les avons mariés selon l'usage de nosse
sainte messe l'eglise catholique apostolique et romaine. Jozeph
genie le, marie par nousse, Joseph ginouvier, nousse gardane, et
nosse poudel le moins ont signé avec nousse. Le moins l'un

charles
Tournier
mort

Glynn's Paratroop Ginowier ingardons N. post
Charles Fontaine fils de feu Francois et de feue Elisabeth
Lafly de Loulon est mort le vingt et troiſiſm mil. Sept cent vingt
age d'environ troiſiſm, a ete enterrelé le vingt et troiſiſm. May
Le Cimetiſre de St. Etienne presant nous le ſignif.

Marriage

de biens fin honnête et de sa femme Jeanne estigue nous de nous en-
nir-tesse long Requête de la ville de London d'une part, et laire et d'ordon-
ner d'environ quarante cinq ans, fils de son père. Le seigneur
Blanche Bourgogne nous de son fils et de son prochain lieu de
la garde d'autre, a été célèbre dans cette église par son fils -

appel une seule publication avec disparition des deux autres. ¹
L'écrit intitulé "L'Écriture en doute du vingtième au courant",
avec l'altération en forme de mégot au lieu de la patte de sainte
Nativité de la droite visée de l'écrit en doute du vingtième au cour-
rant, en présence de nous deux et du patient et fermoir, neuf-
et l'écrit, appel avoir exigé leur mutuel consentement, nous les
avons mis sous la main de notre sainte mère, la Vierge catho-
lique et apostolique et romaine, mère. Mais les autres, le père long-
si pierre et d'écrit, Joseph, Jean, Joseph, l'écrit, le quinzième, le quinzième
fermoir ont signé, appel moy. *Reynard* écrit de Mackell's pte

Arvesson J. Gruie, plons Bayy q daumas
Jean francois futelet fite natural de felyth de d'elavie d'igone de
ou ne le ling futelet m'ide le p't embungh, et aidi baptise le bent pat moy
soubzigne le p'tatin a i'de francois gouie la m'attaine masqueite laugate
qui sont leu exize. M'assiller p'tre
calherine de bague fide natural de leghime de felyth de d'elavie d'igone de
M'assiller est nee le ~~deux~~ neuf suin mille l'gh embungh et a i'de
baptisee le bent pat moy soubzigne le p'tatin a i'de charles gouie
et la m'attaine elavie fidele. le p'tatin a signe aygal moy.
M'assiller p'tre Et main

Matriage
de Joseph
Abel

de la seire qu'il del mille sept cent vingt, le mariage accorde entre Joseph
et Beille, agé d'environ vingt deux an, fils de feu Louis et de feue
celle première d'une part, et Marguerite garbier, âgée d'environ
vingt et deux ans, fille de feu Pierre et de Catherine gironceuse
loul de ce present lieu de la garde d'outre et de celle de dans celle
église paroissiale, après les fies publications faites, en présence
de nous curé et des parents et témoins requis et soussignés. après
avoir exigé leur mutuel consentement nous les avons mariés
selon le Rit de notre sainte mère l'église Catholique apostolique
et romaine. née Mallet del pte de St, Pierre Long, Joseph garier,
et Joseph fard témoin ont signé, après moy Reynoard curé
Marteilles s're J. Gruy Momo Hussy
général de Baby fidèle naturel leur légitime de par et de Madelaine
Roumieuze et nous le dix et huit juillet mille sept cent vingt et la e
baptême le même jour par moy soussigné. Le présent acte / son contenu
et la matiance claire soussignée qui n'ont leur existence figuand. De
Marguerite Roumieuze fille de Barthelémy et de Madelaine Huguette

generis
Reboly
ne

[illegible]